

COTISATION MINIMALE DE CFE EN 2022 :
Cotisation minimale = Base minimum x Taux de CFE

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes HT de l'année N-2	Cotisation minimale de CFE (perçue par VGP)	Taxe spéciale d'équipement (perçue par l'Etablissement Public Foncier)	Frais de gestion (perçus par l'Etat)	Montant de CFE à payer (valeur 2022)
inférieur ou égal à 5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
supérieur à 5 000 € et inférieur à 10 000 €	102 €	8 €	3 €	113 €
supérieur à 10 000 € et inférieur à 32 600 €	204 €	15 €	7 €	226 €
supérieur à 32 600 € et inférieur à 100 000 €	327 €	25 €	12 €	364 €
supérieur à 100 000 € et inférieur à 250 000 €	531 €	40 €	19 €	590 €
supérieur à 250 000 € et inférieur à 500 000 €	531 €	40 €	19 €	590 €
supérieur à 500 000 €	531 €	40 €	19 €	590 €